

# Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick Rapport annuel 2022-2023

*Ryan Bourgeois*

*C. P. 6000*

*Fredericton (Nouveau-Brunswick)*

*E3B 5H1*

*506-453-2185*

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/publications.html>

# Message du président

---

Chers membres et parties prenantes,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023.

La Commission joue un rôle important dans le soutien du secteur agricole en administrant un programme d'assurance agricole pour aider les producteurs à gérer les risques liés à la production.

Je tiens à remercier les membres de la Commission pour les conseils qu'ils ont fournis au cours de l'année et les membres du personnel qui appuient la Commission pour leurs contributions.



Gailen Allan  
Président

## Mandat

---

La Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick est responsable de l'orientation et de l'élaboration générales du programme Agri-protection Canada – Nouveau-Brunswick. Elle offre des conseils à la ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches sur des programmes futurs et sur des modifications apportées aux programmes actuels.

## Membres de la Commission

---

Au 31 mars 2023, la Commission se composait des membres suivants :

1. Gailen Allan, président
2. Beth Hatt, vice-présidente
3. David DuPlessis, membre
4. Gilles Godbout, membre
5. Jan Rademaker, membre
6. Jean-Marie Pelletier, membre

## Comités et sous-comités

---

La Commission ne dispose d'aucun comité ou sous-comité.

## Législation, politiques et règlements administratifs

---

La Commission est régie par la *Loi sur l'assurance agricole*.

## Activités et paramètres (indicateurs de rendement clés [IRC])

---

- La Commission a fourni aux agriculteurs une protection financière contre les pertes de production attribuables aux catastrophes naturelles, telles que la sécheresse, l'humidité excessive, la grêle, le gel, les vents et la faune.
- La Commission a proposé des contrats d'assurance pour les pommes, les céréales, le maïs-grain, les oléagineux, les pommes de terre, le maïs sucré, les fraises, les cultures maraîchères destinées au marché et les bleuets sauvages.
- La Commission a offert des contrats d'assurance en fonction de la demande. Le nombre de contrats vendus varie chaque année selon le nombre de demandes reçues.

IRC	Chiffres réels
Nombre de contrats d'assurance vendus	363
Nombre d'hectares assurés	14 941
Valeur assurée	72 980 357 \$

## Information financière

---

### ÉTAT DES RÉSULTATS DE LA COMMISSION DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023 (NON VÉRIFIÉ)

Catégorie	Budget	Dépenses réelles
Recettes		
Primes	3 525 000 \$	4 373 654 \$
Indemnités pour les dommages causés par la faune	250 000 \$	344 128 \$
Frais d'administration	1 035 000 \$	1 113 411 \$
Total des recettes	4 810 000 \$	5 831 193 \$
Dépenses		
Indemnités	2 600 000 \$	2 171 850 \$
Indemnités versées concernant la faune	250 000 \$	344 128 \$
Frais d'administration	1 030 000 \$	1 110 715 \$
Réassurance	930 000 \$	170 391 \$
Total des dépenses	4 810 000 \$	3 797 084 \$
Excédent (déficit) annuel	0 \$	2 034 109 \$
Excédent accumulé	0 \$	6 313 891 \$

Notes :

- La Commission fait partie du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. Les résultats financiers sont comptabilisés dans les états financiers annuels du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Les primes prélevées ont été supérieures au montant prévu en raison de la hausse des prix des produits de base.
- Les dépenses pour la réassurance étaient inférieures au montant prévu en raison des taux de réassurance moins élevés.

## Dotation en personnel

---

*Directrice ou directeur* : responsable de la gestion et de l'orientation globales de la Commission, y compris la planification stratégique, l'élaboration des politiques et la gestion financière.

*Gestionnaire* : responsable de la gestion des activités quotidiennes de la Commission, y compris élaborer l'ordre du jour des réunions de la Commission et représenter la Commission lors de discussions avec le gouvernement fédéral.

*Coordonnatrice ou coordonnateur en assurance agricole (3)* : personne chargée d'offrir des services d'agronomie professionnels, de surveiller les agentes et les agents d'assurance agricole et de préparer et d'examiner des rapports.

*Agente ou agent d'assurance agricole (6)* : responsable de la vente de contrats d'assurance et de la modification de contrats au besoin tout en travaillant directement avec les participants du programme.

*Analyste des systèmes de gestion* : responsable de l'administration du système d'assurance agricole du Nouveau-Brunswick et de la comptabilité.

*Soutien financier* : responsable de la préparation des états financiers annuels ainsi que du suivi des dépenses administratives et de la production de rapports sur ces dernières.

*Adjointe administrative ou adjoint administratif* : responsable du soutien administratif.